

# AVANCEMENTS DE GRADES : LES TAUX DE PROMOTION 2025



L'arrêté fixant les taux de promotion pour les avancements de grades au titre de l'année 2025 est paru au Journal Officiel le 5 juillet 2025. Cette fois, ils sont fixés pour une seule année alors que précédemment, les taux étaient figés pour 3 ans. Le ministère se laisse donc la possibilité d'ajuster les taux chaque année pour...faire des économies ! Entre parenthèses, les taux 2024.

### FILIÈRE ADMINISTRATIVE

- Attaché d'administration principal : 7% =
  - Attaché d'administration hors-classe échelon spécial : 30% =
- Adjoint des cadres hospitalier de classe supérieure : 18% (16%) 🦯
- Adjoint des cadres hospitalier de classe exceptionnelle : 14% (13%)
- Assistant médico-administratif de classe supérieure : 18% (16%)
- Assistant médico-administratif de classe exceptionnelle : 14% (13%)
- Adjoint administratif principal de 2ème classe : 28% (20%) 📈
- Adjoint administratif principal de lère classe : 16,5% (14%)
- Permanencier auxiliaire de régulation médicale chef : 14% (15%) 🛰

#### SAGE-FEMMES

• Sage-femme du 2<sup>nd</sup> grade : 15% (22%)

#### PSYCHOLOGUES

- Psychologue hors classe: 9% =
  - AUXILIAIRE MÉDICAL PRATIQUE AVANCÉE
  - AMPA : 25% (22%) /

### FILIÈRE DE RÉÉDUCATION DE CATÉGORIE A

- Pédicure podologue de classe supérieure : 12% (13%) 🛰
- Masseur-kiné de classe supérieure : 12% (13%) 🛰
- Ergothérapeute de classe supérieure : 12% (13%) 🛰
- Psychomotricien de classe supérieure : 12% (13%)
- Orthophoniste de classe supérieure : 12% (13%) 🛰
- Orthoptiste de classe supérieure : 12% (13%)
- Diététicien de classe supérieure : 12% (13%) 🥆

### FILIÈRE DE RÉÉDUCATION ET MEDICO-TECH DE CAT B

- Pédicure podologue de classe supérieure : 13% (14%) 🛰
  - Masseur-kiné de classe supérieure : 13% (14%)
- Ergothérapeute de classe supérieure : 13% (14%) 🛰
- Psychomotricien de classe supérieure : 13% (14%) 🛰
- Orthophoniste de classe supérieure : 13% (14%) 🛰
- Orthoptiste de classe supérieure : 13% (14%) 🛰
- Manip radio de classe supérieure : 13% (14%) 🛰

## FILIÈRE SOCIO-ÉDUCATIVE

- Cadre supérieur socio-éducatif : 10 % 💳
- Cadre socio-éducatif de classe exceptionnelle : 9 % =
- Animateur principal 2<sup>ème</sup> classe : 16 % 😑
- Animateur principal lère classe : 13 % =
- Moniteur-éducateur principal : 16 % =
- Assistant socio-éducatif de second grade : 15 % =
- Conseiller économie sociale familiale second grade : 15 % 🕳
- Éducateur technique spécialisé de second grade : 15 % 💳
- Éducateur de jeunes enfants de second grade : 15 % 💳

### FILIÈRE OUVRIÈRE ET TECHNIQUE

- Dessinateur principal : 14% =
- 🗣 Ouvrier principal 2ème classe : 28% (20%) 🥕
- Ouvrier principal lère classe : 16,5% (14%) 📈
- Agent de maîtrise principal : 16,5% (14%) 🦯
- Technicien sup hospitalier de 2ème classe : 18% (16%) 📈
- 🖢 Technicien sup hospitalier de l<sup>ère</sup> classe : 14% (13%) 📈

### FILIÈRE SOIGNANTE

- ASHQ de classe supérieure : 22% (20%) 🦯
- 🛉 Accompagnant éduc. et social principal : 15% (14%) 🦯
- Ambulancier Principal : 15% (14%) 🦯
- AS / ADP : 12% (14%) 📉
- Infirmier cat. B de classe supérieure : 13% (14%)
- Infirmier cat. A soins généraux grade 2 : 12% (13%) 🛰

### FILIÈRE MÉDICO-TECHNIQUE

- Manip radio classe supérieure : 12% (13%) 🦴
- Tech de labo classe supérieure : 12% (13%) 🛰
- PPH classe supérieure : 13% 💳

### LA CGT REVENDIQUE:

Des promotions à l'ancienneté uniquement et la fin des avancements au "mérite"!

Des carrières linéaires pour tou-te-s sans ratio !